

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 299

présenté par

M. Rudigoz, Mme Mörch, Mme Vignon, M. Nogal, Mme Khedher, M. Fugit, Mme Pitollat,
M. Testé, M. Julien-Laferrière, M. Mis, Mme Cazarian, M. Batut et Mme Fabre

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Accès et retour à l'emploi	0	0	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	+1 000 000	0	+1 000 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	-1 000 000	0	-1 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	<i>-1 000 000</i>	<i>0</i>	<i>-1 000 000</i>	<i>0</i>
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à allouer 1M€ supplémentaire aux écoles de production en les intégrant dans le plan jeunes.

Si nous saluons l'ouverture de 0,3 Md€ de crédits dans le cadre de la 4^{ème} LFR pour 2020 sur la mission « Travail et emploi » pour renforcement du financement du plan jeunes, nous demandons au Gouvernement d'étudier à ce titre un financement supplémentaire des écoles de production qui elles aussi contribuent à faciliter l'entrée dans la vie professionnelle et orienter plus de 1100 jeunes par an vers les secteurs et métiers d'avenir, en offrant des places dans des formations professionnalisantes.

Cette hausse du budget alloué aux écoles de production pour l'année 2020 est justifiée par la création de trois nouvelles écoles de production, et le développement des écoles existantes qui créent de nouvelles classes pour faire face aux besoins des jeunes.

Cette hausse des crédits en AE et en CP de l'action 2 du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » est financée par une réduction d' 1M€ des crédits ouverts par le PLFR sur le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail ». Ce gage a vocation à assurer la recevabilité du présent amendement mais il appartient au Gouvernement de le lever.